
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 mai 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Marie-Claude Dandenault, commandante du poste 20 du Service de police
M. Cédric Couture, commandant du poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 35. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 32, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

1201 à 1215, Place Phillips : aucune intervention.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

149, rue Sainte-Catherine Est : aucune intervention.

CA19 240196

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019 en ajoutant les dossiers suivants :

- 40.17 Édicter une ordonnance autorisant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour la période estivale 2019;
- 40.18 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations relativement à la hauteur maximale et à l'aménagement d'un débarcadère en cour avant pour le bâtiment projeté au 1201 à 1215, Place Phillips.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Jean Poulin

- Projet de règlement sur l'inclusion
- Piscine Quintal

Monsieur André Gagnon

- Projet de loi 21
- Port de signes religieux

Monsieur Mel Squires

- Îlot 841/Nouvelle Vague (bar sur la rue de la Commune)

Monsieur Joël Morin

- Îlot 841/Nouvelle Vague (bar sur la rue de la Commune)

Madame Jocelyne Bernier

- Consultation de l'OCPM : Bridge-Bonaventure

Madame Nicole Sophie Viau

- Consultation de l'OCPM : Bridge-Bonaventure

Monsieur Jean Laporte

- Îlot 841/Nouvelle Vague (bar sur la rue de la Commune)
-

Prolongation de la période de question du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701004

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Steven Sachs
- AirBnb

Monsieur François Joly
- Stationnement zone 12

Monsieur Robert Hajaly
- Maison pour itinérants dans Peter-McGill
- Collection anglaise pour la bibliothèque au centre communautaire Peter-McGill

Monsieur Simon Paquette
- Démocratie dans Ville-Marie

Monsieur Sergio Martinez
- Demande de contribution pour le 30^e anniversaire de l'organisme Atelier latino-américain de communications.

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 30. 12 personnes sur les 13 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240198

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240199

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701039

CA19 240200

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 avril 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701038

CA19 240201

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701037

CA19 240202

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par 4 organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les catégories de reconnaissance des quatre (4) organismes à but non lucratif suivants de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023.

Carrefour Saint-Eusèbe de Montréal	A
Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal	A
Le groupe communautaire l'Itinéraire	B
Missions Exeko	B

Ces catégories ont été attribuées conformément aux résultats obtenus lors de l'analyse des demandes avec la grille d'évaluation produite à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1194951003

CA19 240203

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240204

Approuver la convention avec le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de Patrouille verte pour la saison estivale 2019 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 9 600 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention avec le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de Patrouille verte pour la saison estivale 2019;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 9 600 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1196091002

CA19 240205

Approuver la convention avec la Société des arts technologiques, se terminant le 30 novembre 2019, pour la réalisation d'événements de skateboard à la place de la Paix et accorder une contribution de 14 210 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention avec la Société des arts technologies, se terminant le 31 décembre 2019, dans le cadre du Fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs, pour la réalisation d'événements de skateboard à la place de la Paix;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 14 210 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1194105003

CA19 240206

Approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2019, avec différents organismes dans le cadre du « Programme camp de jour de l'arrondissement de Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 109 400 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les cinq (5) projets de conventions, se terminant le 30 septembre 2019, dans le cadre du « Programme camp de jour de l'arrondissement de Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 50 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 13 000 \$ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal;
- 11 400 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 10 000 \$ au Y des femmes de Montréal;
- 25 000 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude Malépart;

D'imputer cette dépense totale de 109 400 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1190173001

CA19 240207

Approuver les conventions avec 19 organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2019 » et accorder des contributions totalisant 182 700 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions avec 20 organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2019 »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 12 950 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde;
- 11 000 \$ à Les Escales improbables de Montréal;
- 15 000 \$ à l'Espace libre inc.;
- 6 000 \$ à La fille du laitier;
- 8 000 \$ à la Fondation maison photo Montréal;
- 8 000 \$ à la Fondation métropolis bleu;
- 7 500 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 10 000 \$ aux Missions Exeko;
- 10 000 \$ à Le Musée du Château Ramezay;
- 12 250 \$ à Le Musée McCord Stewart;
- 9 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain;
- 6 000 \$ à Péristyle nomade;
- 5 000 \$ à Les productions funambules médias;

- 6 000 \$ au Regroupement des musiciens du métro de Montréal (RMMM);
- 5 000 \$ à Sentier urbain;
- 18 000 \$ à la Société de promotion des arts gigantesques (SPAG) : (Murale);
- 15 000 \$ à la Société de promotion des arts gigantesques (SPAG) : (Éclairage et son);
- 10 000 \$ à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ);
- 3 000 \$ au Théâtre de la botte trouée;
- 5 000 \$ aux Voies culturelles des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 182 700 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1192624004

CA19 240208

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 18 200 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin;
- 500 \$ au Carrefour de ressources en interculture;
- 1 000 \$ au Groupe Entraide À l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes;
- 500 \$ au Jardin communautaire des 50 citoyens;
- 1 000 \$ à l'Association des parents et amis des victimes du génocide au Rwanda (PAGE-RWANDA);
- 3 000 \$ à Maisons Adrianna;
- 3 000 \$ à Oxy-Jeunes inc.;
- 2 500 \$ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal;
- 200 \$ au Salon international de la femme noire;
- 3 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal (fiduciaire du GISM);
- 3 000 \$ au Centre d'écoute et d'intervention Face à Face;

D'imputer cette dépense totale de 18 200 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1190619005

CA19 240209

Approuver la convention modifiée avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, dans le cadre de la construction et de l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford afin d'apporter des modifications dans les annexes

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA16 240370 adoptée à sa séance du 6 juillet 2016, approuvé une convention concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford;

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA18 240094 adoptée à sa séance du 13 mars 2018, modifié la résolution CA16 240370 et la convention avec l'Université McGill quant à sa durée et au pourcentage d'utilisation du terrain sportif synthétique Rutherford;

Attendu que des modifications à l'annexe 1 établissant la grille horaire et les heures d'utilisation s'avèrent nécessaires :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la modification à la convention de partenariat et d'utilisation avec l'Université McGill.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1161903001

CA19 240210

Approuver la convention, se terminant le 25 novembre 2019, avec Un vélo une ville pour la réalisation du projet « Cyclocitoyen arrondissement de Ville-Marie », édicter l'ordonnance nécessaire à la tenue du projet et accorder une contribution de 70 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 25 novembre 2019, avec Un vélo une ville en soutien à la 3^e édition de son projet Cyclocitoyen, conformément aux modalités du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, soutien aux projets économiques non commerciaux »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 70 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 141 permettant d'exploiter un service de visites touristiques par vélos triporteurs sur le domaine public aux dates, heures et lieux des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1190318011

CA19 240211

Approuver la convention, se terminant le 31 août 2019, avec Sans Oublier le Sourire, pour la réalisation de l'événement « Différents, comme tout le monde » et accorder une contribution de 7 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2019, avec Sans Oublier le Sourire pour la réalisation de l'événement « Différents, comme tout le monde »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 7 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1195377002

CA19 240212

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Société des Arts technologiques dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019-2020, volet 3, soutien au développement économique non commercial » et accorder une contribution de 43 680 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Société des arts technologiques (SAT) en soutien au projet d'animation de la place de la Paix, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 – 2020, volet 3, soutien au développement économique non commercial »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 43 680 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1190318009

CA19 240213

Accorder un contrat de 3 376 522,56 \$, taxes incluses, à Ramcor construction inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 4 030 554,98 \$ (appel d'offres public VMP-19-008 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 4 030 554,98 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-19-008 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Ramcor construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 3 376 522,56 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 506 478,38 \$ et un budget prévisionnel d'incidents d'un montant de 147 554,03 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1195382010

CA19 240214

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.15.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240215

Autoriser une dépense totale de 139 157,38 \$ pour des services professionnels pour la conception des plans, des devis et du suivi pour le projet de reconstruction de trottoir avec saillies pour l'année de réalisation 2019, conformément à l'entente-cadre 1197493 avec Axor Experts-Conseils inc.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 139 157,38 \$ pour des services professionnels avec Axor Experts-Conseils inc. pour la conception de plans, de devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de

reconstruction de trottoir avec saillies pour l'année de réalisation 2019, conformément à l'entente-cadre 1197493;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1195382013

CA19 240216

Approuver la convention et accorder un contrat de service professionnel à IGF axiom inc. de 367 023,20 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximal de 403 725,51 \$ (appel d'offres public VMP-19-007 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 403 725,51 \$ pour la surveillance des travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-19-007 – 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à IGF axiom inc., seul soumissionnaire, soit au prix total de 367 023,20 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'approuver la convention de services professionnels avec IGF axiom inc.;

D'autoriser un budget prévisionnelle de contingences de 36 702,32 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1195382009

CA19 240217

Accorder un contrat de 334 174,84 \$, taxes incluses, à Sodem inc. pour la gestion et l'opération du centre Jean Claude Malépart, du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020 et autoriser une dépense maximale de 367 592,32 \$ (appel d'offres public 19-17442 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 367 592,32 \$ pour la gestion et l'opération du centre Jean-Claude Malépart, du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020 (appel d'offres public 19-17442 - 5 soumissionnaires conformes);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Sodem inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 334 174,84 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 33 417,48 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1194951004

CA19 240218

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. de 4 984 523,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection routière de différentes rues et ruelles de l'arrondissement de Ville-Marie (PRR) pour l'année 2019 et autoriser une dépense maximale de 6 340 313,41 \$ (appel d'offres public VMP-19-009 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 6 340 313,41 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière de différentes rues et ruelles de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-19-009 – 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 4 984 523,12\$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence d'un montant de 996 904,62 \$ et un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 358 885,66 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1195382011

CA19 240219

Accorder un contrat de gré à gré à Manufacturier Sheltec inc. au montant de 99 982,26 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 80 supports à vélo modèle Cyclofixe et autoriser une dépense maximale de 99 982,26 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 99 982,26 \$ pour la fourniture de 80 supports à vélos modèle Cyclofixe;

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré à Manufacturier Sheltec inc., soit au prix total de 99 982,26 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1195382012

CA19 240220

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240221

Accepter le paiement de 100 000 \$ en capital, intérêts et frais en recouvrement du montant impayé de permis d'occupation temporaire du domaine public émis notamment pour l'entrave d'une ruelle en conséquence de l'incendie qui a endommagé l'immeuble le 8 novembre 2012, en règlement de l'action intentée par la Ville de Montréal contre Artdév inc., Groupe Financier René Bilodeau, 9286-4891 Québec inc. et 9287-9907 Québec inc. Suivant l'encaissement du chèque, radier des livres la somme de 90 670,83 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-151760-1, exercice 2013/Mod 01 à 07

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter le paiement de 100 000 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement du montant impayé pour des permis d'occupation temporaire du domaine public portant 34 permis d'occupation, intentée par la Ville de Montréal contre Artdév inc., Groupe Financier René Bilodeau, 9286-4891 Québec inc. et 9287-9907 Québec inc. Suivant l'encaissement du chèque, radier des livres la somme de 90 670,83 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-151760-1, exercice 2013/Mod 01 à 07;

D'imputer cette radiation comme suit :

- radiation taxes foncières : 2101-0000000-000000-00000-11808-000000;
- montant à radier 90 670,83 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-151760-1, exercice 2013/Mod 01 à 07.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1196440001

CA19 240222

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-114) au conseil de la ville, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux dans le parc de Dieppe dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-114) au conseil de la ville, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux dans le parc de Dieppe dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1197763002

CA19 240223

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 31 mars 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 31 mars 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1195158001

CA19 240224

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240225

Adopter le Règlement concernant le droit de visite et d'inspection - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement concernant le droit de visite et d'inspection lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019 par sa résolution CA19 240178;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur concernant le droit de visite et d'inspection » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019 par sa résolution CA19 24178;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le Règlement CA-24-302, intitulé Règlement concernant le droit de visite et d'inspection.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-302

1192701026

CA19 240226

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus (CA-24-221) afin de modifier l'annexe A pour permettre l'installation d'un modèle d'abribus de type marquise - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus (CA-24-221) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019 par sa résolution CA19 240179;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus (CA-24-221) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019 par sa résolution CA19 24179;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le Règlement CA-24-303, intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus (CA-24-221) afin de modifier l'annexe A pour permettre l'installation d'un modèle d'abribus de type marquise

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-303
1192701028

CA19 240227

Adopter une résolution autorisant l'intégration d'un garage satellite de cour de voirie sur la rue Nazareth ainsi que le calcul de la densité sur l'ensemble du terrain pour l'immeuble situé au 987, rue de la Commune Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 9 avril 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 24 avril 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 987, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'implanter un garage de voirie satellite de l'arrondissement dont l'entrée

et une partie des locaux seront situés sur la rue Nazareth, et de calculer la densité sur l'ensemble du terrain actuel malgré des subdivisions futures potentielles, et ce, en dérogation aux articles 44, 227 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 402
1197400001

CA19 240228

Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux complémentaires « salle de réception » et « salle de réunion » dans certains bâtiments du parc Jean-Drapeau, dont le siège social est situé au 1, circuit Gilles-Villeneuve, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 9 avril 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 24 avril 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le parc Jean-Drapeau, dont le siège social est situé au 1, circuit Gilles-Villeneuve, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 296 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'autoriser, en plus des usages complémentaires déjà autorisés, les usages commerciaux complémentaires « salle de réception » et « salle de réunion » pour l'occupation des bâtiments suivants :
 - i) le pavillon du Canada (salle « La Toundra »);
 - ii) le pavillon de la Jamaïque;
 - iii) la tour de Lévis;
 - iv) les paddocks de l'île Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 403
1197199003

CA19 240229

Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), autorisant l'occupation par les usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » pour un bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) seuls les usages commerciaux de la catégorie M.7, à l'exception de l'usage restaurant, sont autorisés, selon les conditions de la classe C, dans les locaux aménagés du bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa aux niveaux représentés sur les plans numérotés A101, A102, A103, A104 réalisés par Riopel Associés architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 16 avril 2019;
 - b) seul l'usage « restaurant » est autorisé dans les locaux aménagés du bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa à tous les niveaux représentés sur les plans numérotés A101, A102, A103, A104 réalisés par Riopel Associés architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 16 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 404
1197303003

CA19 240230

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 149, rue Sainte-Catherine Est (lot 2 161 583)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 149, rue Sainte-Catherine Est, sur le lot 2 161 583 du cadastre du Québec, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 247 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1186399003

CA19 240231

Ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 8 espaces de stationnement tarifés sur la rue Saint-Antoine Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 8 espaces de stationnement tarifés sur le côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Lucien-L'Allier et la rue Versailles.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1195914006

CA19 240232

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires afin de déléguer au directeur d'arrondissement délégué toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires afin de déléguer au directeur d'arrondissement délégué toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27).

40.08
CA-24-304
1192701036

CA19 240233

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.09 à 40.18.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240234

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 4^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 4^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 598 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 549 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 139 permettant de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 241 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1195907002

CA19 240235

Désigner, dans le cadre d'un projet pilote, comme étant une place publique, la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon, du 8 mai 2019 au 10 mai 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissements et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner, dans le cadre du projet pilote, comme étant une place publique, la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon, du 8 mai à 8 h au 10 mai 2020 à 7 h, et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissements et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 243 permettant la fermeture de rue sur les sites, dates et horaires des événements déterminés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), l'ordonnance B-3, o. 600 autorisant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, dates et horaires des événements déterminés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 146 autorisant de peindre sur la rue Rouen, entre les rue du Havre et Gascon, avec de la peinture, sur la chaussée sur les sites, dates et horaires des événements déterminés.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1198305005

CA19 240236

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 4^e partie, B)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 599 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 222 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 550 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 140 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 145 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1197195017

CA19 240237

Désigner, comme étant une place publique, une portion de la rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et la Place Jacques-Cartier du 26 juin au 24 septembre 2019 et une portion de la rue Saint-Vincent entre les rues Sainte-Thérèse et Saint-Paul du 6 juin au 24 septembre 2019, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner comme étant des places publiques la portion de la rue Saint-Paul Est, entre la rue Marché Bonsecours et Place Jacques-Cartier du 26 juin au 24 septembre 2019, et une portion de la rue Saint-Vincent entre les rues Sainte-Thérèse et Saint-Paul du 6 juin à 7 h au 24 septembre 2019 à 14 h et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation des cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 8) l'ordonnance P-1, o. 551 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 242 permettant la fermeture de rue, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu Règlement sur la propreté et la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 147 permettant de peindre au pochoir avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1196290002

CA19 240238

Adopter une résolution autorisant la construction, l'occupation temporaire, puis la démolition d'un bâtiment sur le lot 1 066 120 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Pavillon temporaire Concordia) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé sur une le lot 1 066 120 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 10, 34, 81, 85, 207, 381 et 656 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de déroger au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018);

- c) de construire, d'occuper temporairement, puis de démolir un bâtiment de deux étages, aux fins de l'usage « université », conformément aux plans numérotés 2 à 20, réalisés par la firme Lapointe Magne et associés, estampillés le 8 avril 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:
 - a) l'alignement sur rue, la volumétrie, les retraits d'alignements et l'apparence doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) seul l'usage « université » est autorisé dans l'ensemble du bâtiment;
 - c) fournir un rapport de conformité au Code national du bâtiment lors du dépôt de la demande de permis;
 - d) fournir un plan d'aménagement paysager temporaire lors de la demande de certificat d'autorisation de démolition;
 - e) dans les 6 mois suivant l'obtention du certificat d'autorisation de démolition, déposer une demande de permis de construction pour l'érection d'un nouveau bâtiment ou réaliser les travaux d'aménagement paysager temporaire;
 - 3) De fixer un délai de 72 mois dès la prise d'effet de cette autorisation pour l'occupation temporaire, puis la démolition complète visés par la présente autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

40.13
pp 407
1194869004

CA19 240239

Adopter une résolution autorisant les usages épicerie, dépanneur, restaurant et traiteur pour l'immeuble situé au 3460, rue Peel, en vertu du Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour l'immeuble situé au 3460, rue Peel les usages dépanneur, restaurant, traiteur conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) donnant l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 1 du Règlement portant sur l'approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel et d'un restaurant situé au côté nord de la rue Sherbrooke et du côté ouest de la rue Peel (7325);
 - b) de déroger notamment aux articles 21.4 (construction hors toit), 21.6 (conditions d'aménagement d'une terrasse), 21.8 (construction hors toit) et 21.10 (écran des équipements mécaniques) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) d'aménager les constructions hors toit substantiellement conforme au plan réalisé par la firme AEdifica et estampillé le 5 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - a) les usages épicerie, dépanneur, restaurant et traiteur doivent être localisés au rez-de-chaussée du bâtiment;

- b) l'aire de plancher au totale pour ces usages ne devra pas dépasser une superficie maximale de 110 m²;
 - c) d'optimiser la signalétique des aires de circulation pour les espaces commerciaux;
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.14
pp 408
1193332001

CA19 240240

Adopter une résolution autorisant l'animation de l'esplanade de la Place des Arts et certains usages pour le complexe sis au 105, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 105, rue Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 381, 387, 388 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, les usages liés à la catégorie M.9, suivant les dispositions applicables à la classe d'occupation C;
 - c) d'occuper et d'aménager temporairement l'esplanade de la Place des Arts, conformément aux plans numérotés 13, 25 à 27, 29, 30, 32 et 33, préparés par Provencher Roy, datés de mars 2019, et estampillés par l'arrondissement le 24 avril 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Les usages commerciaux et industriels situés à l'intérieur du bâtiment doivent cumuler une superficie d'au plus 3 000 m²;
 - b) Les zones d'animation extérieures doivent cumuler une superficie d'au plus 2 300 m²;
 - c) En tout temps, le nom du commanditaire pourra occuper une superficie maximale de 15% de l'enseigne numérique;
 - d) L'enseigne numérique doit être conçue de manière à afficher un écran noir ou à s'éteindre en cas de défaillance;
 - e) Les stèles signalétiques et le mobilier pour les matières résiduelles devront présenter la même signature architecturale que les structures en aluminium déjà soumises;
 - f) À l'exception du café-terrasse, aucune activités de commerces de détails n'est autorisé sur l'esplanade.

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
pp 405
1196255006

CA19 240241

Adopter une résolution autorisant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 1440, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) -1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1440, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 257, 259, 496 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'installer des enseignes pour le restaurant, le débit de boissons alcooliques et l'hôtel, le tout substantiellement conforme aux plans numérotés 5 à 10, 12 et 14, préparés par BC2, Lemay et Sid Lee architecture, datés d'avril 2019, et estampillés par l'arrondissement le 29 avril 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) les drapeaux ne devront pas faire saillie de plus de 1,5 mètre par rapport au mur sur lequel ils sont installés et avoir une distance minimale mesurée en plan de 0,6 m par rapport à la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.16
pp 406
1196255007

CA19 240242

Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour la période estivale 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 601 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1192931001

CA19 240243

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations relativement à la hauteur maximale et à l'aménagement d'un débarcadère en cour avant pour le complexe immobilier mixte projeté au 1201 à 1215, Place Phillips

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le complexe immobilier mixte projeté au 1201-1215, Place Phillips, des dérogations permettant la construction d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour la hauteur maximale et l'aménagement d'un débarcadère pour véhicule automobile situé en partie en cour avant, et ce, en dérogation aux articles 10 et 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1194869005

CA19 240244

Désigner monsieur Sylvain Villeneuve, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Destination Centre-ville

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner monsieur Sylvain Villeneuve, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, comme représentant de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial Destination Centre-ville.

Adoptée à l'unanimité.

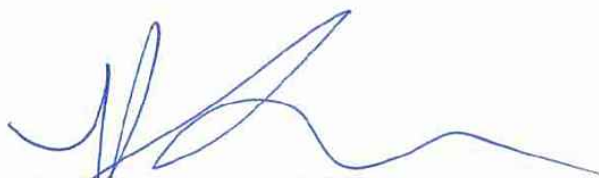
51.01 1190318010

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 5 juin 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 45.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240250
lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2019.